



La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux

Gwendoline Malogne-Fer

► **To cite this version:**

Gwendoline Malogne-Fer. La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux. Archives de Sciences Sociales des Religions, Éditions de l'EHESS, 2019. halshs-02068813

HAL Id: halshs-02068813

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02068813>

Submitted on 3 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La laïcité en pratique.

L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux

Depuis une quinzaine d'années, les polémiques concernant le port du voile à l'école, les menus dans les cantines scolaires ou l'invocation des racines chrétiennes de la France ont contribué à focaliser le débat public sur le concept de laïcité autour de la place de l'islam et des musulmans en France.. Ces débats qui interrogent prioritairement les dimensions normatives et idéologiques de la laïcité – ce que la laïcité doit être – sont sans fin puisque comme le rappelle l'historien Jean Baubérot : « Il n'existe pas “un modèle français” de laïcité mais différentes représentations selon les acteurs sociaux » (2015 :16). Ce constat d'un surinvestissement de la dimension idéologique de la laïcité invite à développer des études de cas sur les pratiques ordinaires et les relations qui s'établissent au niveau local entre autorités politiques et autorités religieuses.

Cet article se propose ainsi, à partir de l'exemple de la ville de Bordeaux, d'analyser les pratiques de la laïcité lors d'un moment important de la vie démocratique locale : les élections municipales¹. Bordeaux a la particularité d'être marquée par une très grande continuité politique – à droite de l'échiquier politique – puisque depuis 1947 seuls deux hommes en ont été maires : Jacques Chaban-Delmas (1947-1995) et Alain Juppé (depuis 1995)². Cette configuration locale permettra de resituer les relations entre autorités politiques et religieuses qui s'établissent au moment des élections municipales dans un contexte historique particulier, à l'intersection entre logiques partisans, politiques locales et expériences individuelles. La représentation de la diversité religieuse sur les listes municipales apparaît comme un héritage du « système Chaban » (Lagroye, 1973), réinterprété par Alain Juppé dans le cadre plus large de la prise en compte de la « diversité » par les partis politiques français à partir des années 2000.

Si la représentation de la « diversité » sur les listes municipales a été étudiée en science politique et en sociologie (Avanza, 2010 ; Simon et Escafré-Dublet, 2009), ces recherches se sont prioritairement intéressées à la diversité culturelle alors que l'imbrication, en certaines occasions, des identifications culturelles et des appartenances religieuses incite à prendre en considération cette variable religieuse.

¹ Ces recherches ont été effectuées dans le cadre du programme Norma (NExT, HESAM Université) coordonné par Philippe Portier sur les pratiques locales de gestion de la diversité culturelle et religieuse. Une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés, en collaboration avec Yannick Fer, entre juin et août 2014 à Bordeaux auprès des adjoints au maire et des représentants religieux (bouddhiste, protestants réformés et évangéliques, catholiques et juifs). À l'exception d'Érick Aouizérate et de Jean Rouet qui ont des fonctions ne permettant pas leur anonymisation, tous les noms des personnes citées ont été modifiés.

² À l'exception de la période 2004-2006 au cours de laquelle Alain Juppé, condamné pour inéligibilité, est remplacé par Hugues Martin.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

Nous verrons dans quelle mesure et selon quelles modalités l'appartenance religieuse est prise en compte lors de la constitution des listes municipales et comment les candidats une fois élus gèrent, leur éventuelle identification religieuse. Cette étude de cas permettra ainsi de mieux comprendre comment les institutions et les individus articulent les principes de laïcité et les différents registres de légitimité mobilisés lors des campagnes électorales et en cours de mandat.

Une pratique héritée du « système Chaban » réinvestie sur le registre de la « diversité »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le « parachutage » de Jacques Chaban-Delmas, résistant et gaulliste, permet à une ville marquée par son passé collaborationniste de tourner la page. L'implantation bordelaise de Chaban-Delmas n'a été possible qu'avec les appuis importants des « milieux » patronaux, catholiques (Lagroye, 1973 : 4-5). Les grandes familles protestantes bordelaises apportent aussi leur soutien (Agostino et Pacteau de Luze, 2010 : 208). Ces soutiens se traduisent par la mise en place d'une pratique municipale – élaborée en 1947 et officialisée en 1953 – qui fait partie intégrante du « système Chaban » analysé par Jacques Lagroye :

Dès son second mandat, il [Chaban-Delmas] prend soin de faire figurer sur ses listes des personnes de chaque confession dont l'appartenance religieuse et les engagements sont connus de tous. [...] Ces personnes étaient considérées par le premier magistrat comme des « antennes » dans leur environnement religieux respectif. À l'inverse, ces conseillers étaient susceptibles d'être questionnés par l'administration municipale sur tel dossier précis (soutien aux associations, entretien des bâtiments) et leurs coreligionnaires savaient aussi pouvoir compter sur eux, ce qui, informellement, conduisit à une sorte de partenariat (Agostino et Pacteau de Luze, 2010 : 211).

C'est du côté de la communauté juive³ que cette pratique municipale est la plus institutionnalisée avec, depuis 1947, la présence d'un membre du consistoire – généralement le président – au sein du conseil municipal⁴. Comme le souligne Gérard Nahon, cette pratique revêt une forte dimension symbolique et politique : la communauté juive de Bordeaux qui, en 1944 ne compte plus qu'une vingtaine de familles, s'engage après-guerre dans un processus de reconstruction et de renaissance du judaïsme bordelais sous l'impulsion du consistoire « avec l'appui des pouvoirs publics et particulièrement du conseil municipal » (Nahon, 2003 : 319).

³ Pour une analyse sociologique de la notion de communauté voir notamment : Sainsaulieu, 2010.

⁴ Gérard Nahon a établi la liste des membres du consistoire conseillers municipaux depuis 1947 : André Reiss, Emile Léon, Léon Lévy, Jean-Claude Lévy, Willy Schwart et depuis 1989, le docteur Alexis Banayan (Nahon, 2003 : 319).

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

La communauté protestante est également « représentée » au conseil municipal en la personne de Daniel-Georges Lawton, fils d'un notable protestant, membre du conseil municipal de 1965 à 1995 et adjoint aux sports à partir de 1974. Lors du dernier mandat de Chaban-Delmas (1989-1995) Hamid Chekroun, de confession musulmane, entre au conseil municipal, adjoint au maire chargé des « relations intercommunautaires »⁵ (Agostino et Pacteau, 2010 : 211). Du côté catholique, les conseillers municipaux catholiques pratiquants et proches de l'institution ecclésiastique sont nombreux et essentiellement en charge de l'action sociale.

Les liens entre la municipalité et le milieu catholique bordelais sont multiples et reposent sur une « affinité idéologique » – une « idéologie d'essence traditionaliste et de nature “centriste” » – entre le maire d'origine catholique et l'Église catholique qui s'est construite autour de l'anticommunisme, de la défense de l'enseignement privé et, plus largement, de la valorisation de l'union (Lagroye, 1973 : 133-194). Pour le maire de Bordeaux, le rejet des extrêmes et l'obsession du consensus se traduisent par une mobilisation des acteurs (notamment religieux) de la société civile participant à « l'architecture du système d'intégration des élites locales et des corps intermédiaires » (Rui, 2014 : 72). La capacité de Chaban-Delmas à intégrer – pour mieux les neutraliser – les adversaires politiques au sein du conseil municipal ou de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) au nom de la recherche du consensus a eu pour effet, à plus long terme, d'entretenir le sentiment d'une collusion entre élites politiques – particulièrement forte au sein de la CUB – néfaste à la pratique et la représentation démocratiques (Hoffmann-Martinot, 2002).

À partir du milieu des années 1960, le concile Vatican II et l'émergence d'un nouveau clergé « progressiste », jeune et engagé, entraînent une distanciation relative des relations entre l'archevêque et le maire (Lagroye, 1973 : 187-190). Pour autant, la pratique d'une présence catholique – et plus largement d'une diversité religieuse – sur la liste municipale est maintenue sans que sa signification et ses implications soient toujours clairement identifiées.

Avec l'élection d'Alain Juppé à la mairie en 1995 certaines pratiques héritées du « système Chaban » sont modifiées ou réinterprétées. La prise en compte de l'appartenance religieuse des candidats lors de la composition de la liste municipale ne revêt plus un caractère systématique. Cette pratique réapparaît à partir du second mandat d'Alain Juppé (2001-2004) avec l'émergence, au cours des années 2000, d'un nouveau paradigme : celui de la « diversité ».

Différentes études ont analysé l'émergence en politique de ce paradigme de la « diversité », à partir des années 2000, et les différents usages qui en sont faits. Laure Bereni et Alexandre Jaunait soulignent que le succès de ce terme tient à son pouvoir d'euphémisation et

⁵Il est probable que la candidature de Hamid Chekroun n'ait pas été validée par l'association des Musulmans de Gironde.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

dépolitisant – « Promouvoir la diversité fait consensus là où lutter contre la discrimination semble désigner des coupables et des victimes » (Bereni et Jaunait, 2009 : 9) – et, surtout, à son ambivalence. D'un côté, la diversité est une déclinaison de l'égalité qui s'apparente à des politiques antidiscriminatoires ; de l'autre « la notion de diversité paraît constituer une fin en soi » synonyme d'enrichissement collectif (Bereni et Jaunait, 2009). La « diversité » s'impose progressivement comme un paradigme incontournable en politique dans une société où la citoyenneté française s'est pourtant construite de façon idéal-typique sur la conception d'un individu abstrait, détaché de toute appartenance culturelle ou religieuse⁶. En présentant une liste municipale caractérisée par la « diversité » de ses membres, les leaders politiques suggèrent qu'ils s'engagent à lutter contre les discriminations – la composition de leur liste en témoigne – et qu'ils présentent une équipe qui « reflète » leur électorat. L'utilisation stratégique de la « diversité » en politique est soulignée par Patrick Simon et Angéline Escafré-Dublet : « Favoriser la diversité des candidats, c'est refléter la société et obtenir l'adhésion des électeurs [...] La théorie du reflet est sans doute la plus influente dans le contexte politique » (2009 : 135).

C'est dans ce contexte national d'émergence de « la diversité » en politique que la pratique locale héritée de la mandature de Chaban-Delmas est réintroduite et adaptée à partir des années 2000. La réappropriation de cette pratique répond, en premier lieu, à une volonté d'Alain Juppé de lutter contre les discriminations dont font l'objet les musulmans de Bordeaux qui n'étaient pas partie intégrante du « système Chaban » alors que la présence d'une salle de prière est attestée dès 1945 (Bergeaud-Blackler, 2000). La municipalité, qui soutient le projet de construction de la grande mosquée, est attachée à une meilleure prise en compte des demandes des musulmans de Bordeaux. La polysémie du paradigme de la « diversité » permet ici d'aborder les questions des discriminations à la fois culturelles et religieuses. Nous verrons ultérieurement que les musulmans de Bordeaux ne sont pas forcément enclins à participer à ce système d'intégration d'élus musulmans au conseil municipal.

Le paradigme de la diversité s'inscrit également à Bordeaux dans un contexte marqué par un déficit démocratique, particulièrement critiqué lors des deux derniers mandats de Chaban-Delmas du fait de la longévité de sa mandature (48 ans) et d'une absence d'opposition au sein de la CUB. Au cours des élections municipales de 2001, le socialiste Gilles Savary met ainsi en avant la diversité culturelle de sa liste au nom d'un bon fonctionnement démocratique et du renouvellement du personnel politique (Hoffmann-Martinot, 2002 : 149). C'est dans ce

⁶ Patrick Simon et Angéline Escafré-Dublet soulignent que ce changement de registre introduit par la notion de « diversité » questionne le credo républicain « d'indifférence aux différences » (2009 : 128-129).

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

contexte que la pratique locale d'une liste municipale diverse du point de vue religieux réapparaît. Annabelle B., élue protestante au conseil municipal depuis 2008, décrit cette évolution en ces termes :

En fait, de 1995 à 2008 on va dire que les choses n'étaient pas du tout installées dans l'esprit du maire. On a senti à partir de 2008 une forte détermination pour installer la parité et la diversité, et moi j'ai connu cette installation-là [...]. Et là sur ce mandat [2014], elle l'est encore plus, donc c'est vous dire que l'évolution du politique, ça a été : « il faut répondre à tous les pans de la population, et je ne peux plus poursuivre sans cette parité et sans cette diversité ». [...] C'est lui [le maire] qui prend la décision et il s'appuie évidemment sur ses adjoints et en réunions d'adjoints, notre présence féminine a une importance pour lui : on n'est pas là en potiches, pas du tout, et la diversité, oui, parce qu'il a toutes les religions dans l'équipe.

Donc dans le terme « diversité » on met d'abord la diversité religieuse ou on met sur le même plan la diversité religieuse et culturelle ?

La diversité religieuse et culturelle était là en 2008, ça je le vois bien là dans le renouvellement, il a aussi rajeuni un peu plus⁷.

La réappropriation de cette pratique locale répond donc aussi à une volonté d'Alain Juppé de renouveler le personnel politique dans un contexte marqué par une crise de représentativité. La « théorie du reflet », précédemment évoquée, qui associe représentativité optimale et adhésion des électeurs, est mobilisée par un membre du cabinet du maire pour justifier la nécessité de tenir compte des appartenances religieuses lors de la constitution de la liste municipale :

Au niveau protestant, à partir du moment où le maire avait dit à [Annabelle] qu'il la reconduisait, bon c'était réglé, en fonction du poids... On a des identités religieuses fortes et il faut que ces identités religieuses fortes aient une représentation politique, tout au moins un *reflet politique*, ce qui ne veut pas dire que ces personnes sont en charge des questions religieuses dans le conseil. Non, [Annabelle] ne s'occupe pas de la religion, Vincent R. [un autre adjoint] qui est très catholique ne s'occupe pas de la religion⁸.

Du côté de la municipalité, présenter une liste municipale au sein de laquelle apparaissent des candidats appartenant à des communautés religieuses différentes permet d'afficher une liste représentative de la diversité de la population bordelaise et de son électorat. Cette stratégie électorale pourrait être interprétée comme la volonté de s'attacher le vote d'une communauté religieuse, à supposer qu'elle existe et qu'elle se caractérise par une orientation politique relativement homogène ; elle vise de façon plus réaliste à envoyer *a minima* « un signe » pour éviter de laisser croire à la communauté religieuse qu'elle serait ignorée ou méprisée et

⁷ Entretien du 17 juillet 2014.

⁸ Entretien du 22 juillet 2014.

éventuellement lui signifier qu'elle aura un droit d'accès personnalisé à la mairie *via* l'élu de la communauté. Dans ce contexte, la constitution de la liste municipale nécessite de s'attacher l'accord préalable des autorités religieuses afin de s'assurer que la personne censée représenter la communauté ou faire le pont entre la communauté et la municipalité n'est pas une « brebis égarée » qui entretiendrait des relations distantes ou compliquées avec les instances religieuses locales. La consultation des autorités religieuses locales constitue donc une étape indispensable et toute l'ambiguïté de cette pratique locale réside dans la manière dont les candidats, dont l'appartenance religieuse est connue sinon de tous du moins de leurs coreligionnaires, sont intégrés sur la liste municipale.

Ce procédé de validation par les institutions religieuses des nouvelles recrues en politique peut apparaître singulier dans un contexte français de séparation des Églises et de l'État. Selon l'approche historique de Jean Baubérot et Micheline Milot la laïcité est un régime politique et juridique qui se définit par deux objectifs : la liberté religieuse et l'égalité des droits des citoyens ; et deux moyens pour y parvenir : la séparation des Églises et de l'État et le principe de neutralité des institutions étatiques (Baubérot et Milot, 2011). Lors du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État, deux compréhensions différentes du principe de neutralité s'opposèrent : une *neutralité d'indifférence* de l'État vis à vis de l'Église catholique et une *neutralité de respect* prenant en compte la dimension collective de l'exercice du culte c'est-à-dire la constitution et l'organisation hiérarchisée de l'Église (Baubérot, 2015 : 59-70). C'est cette seconde version, plus accommodante, qui est adoptée selon Baubérot en 1905 dans la mesure où la loi de séparation se veut une loi de pacification et de conciliation – un « pacte laïque » mettant fin à la guerre des deux France – que l'Église catholique sera contrainte d'accepter.

La consultation des autorités religieuses peut être interprétée comme une position extrêmement respectueuse des institutions religieuses qui de surcroît permet aux candidats à l'élection municipale de renforcer leur légitimité politique basée sur la mobilisation des réseaux, les relations de confiance et les qualités humaines telles que la diplomatie.

Cette pratique constitue indéniablement une « prime au sortant » pour Alain Juppé et ses coéquipiers qui maîtrisent d'autant mieux les règles du jeu qu'ils peuvent s'appuyer sur les pratiques héritées du « système Chaban » et des relations déjà établies avec les autorités religieuses locales dans le cadre du mandat en cours. À *contrario*, un candidat opposé à Alain Juppé lors des élections municipales en 2014, a adressé quelques jours avant le dépôt des listes municipales un message à un de ses proches qui traduit toute la difficulté de l'exercice pour les « entrants » : « bonsoir [...] je suis en train de boucler la liste et au jeu détestable de qui représente quoi, je me rends compte que je n'ai personne d'identifié sur les milieux

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

cathos, je ne suis d'ailleurs pas sûr que cela fonctionne comme cela mais si tu as un nom je suis preneur. Amitiés »⁹.

Des « ponts » entre la mairie et les religions ? Les positionnements des acteurs religieux

Du côté des acteurs religieux bordelais, cette pratique héritée du « système Chaban » est acceptée comme faisant partie des règles du jeu politique local auxquelles il convient de se conformer ou desquelles il s'agit de se distancier, mais sans que ces règles ne fassent l'objet de critiques directes. Cette pratique s'inscrit en effet dans un ensemble de réseaux et de relations que les pouvoirs municipaux entretiennent habituellement avec les acteurs locaux. Pour autant, cette pratique de « représentation » de la diversité religieuse sur la liste municipale ne revêt pas la même signification selon les communautés religieuses qui investissent différemment ce système politique local selon leur histoire, leur orientation politique, leur influence sociale et leur poids démographique – réels ou supposés – respectifs. Les communautés minoritaires, juive et protestante, acceptent – et défendent – l'héritage de ce « système Chaban » au nom de la continuité historique et afin d'éviter le risque d'invisibilité sociale et politique, que la présence d'un membre de leur communauté au sein du conseil municipal tend à pallier. Érick Aouizérate met en avant « la tradition » bordelaise pour justifier son élection au conseil municipal en tant que président du consistoire :

Ça c'est Chaban qui a initié ça, je ne pense pas que ça existait avant [...]. Moi ça me paraît tout à fait logique que quelqu'un qui est responsable d'une ville ait son *correspondant*. Alors, bien sûr, il faut que son correspondant soit représentatif de la communauté. Évidemment si c'était complètement explosé ça serait différent, mais *a priori*, [pour] moi c'est un raisonnement qui me paraît logique, sans que ce soit écrit ni validé¹⁰.

[Solange] B., élue municipale de 1977 à 1983, et longtemps membre du conseil presbytéral de l'Église réformée, estime pour sa part que le « système Chaban » a bien fonctionné :

Moi : Mais après, ce qu'on se demandait c'est : est-ce qu'il y a vraiment besoin de quelqu'un de protestant dans l'équipe municipale pour faire des demandes à la mairie...

Solange B. : Ça ne nuit pas ! ça ne nuit pas ! (rires)

Annabelle B. : On accompagne...

Solange B. : Ça ne nuit pas !

Moi : Donc en fait c'est quelqu'un qui surveille que les dossiers avancent bien...

Solange B. : voilà

Moi : ... Que ça ne reste pas dans un coin...

⁹ Message anonymisé de janvier 2014.

¹⁰ Entretien du 16 juillet 2014.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

Solange B. : Par exemple...ça peut servir à débloquer certaines situations, ça peut servir de relais, à faire entendre un certain nombre de choses, alors si vous voulez on l'a senti *a contrario* pendant le premier mandat d'Alain Juppé (1995-2001) qui n'avait pas fait attention à ça, qui n'avait pas perçu ça [...]. La communication n'a pas semblé exister de part et d'autre ; il y a eu – alors à la mairie je ne sais pas – mais il y a eu dans le monde protestant local le sentiment, précisément, qu'on n'avait pas de *relais*, et que ça n'allait pas parce qu'il y avait des dossiers qui pouvaient être bloqués. Et puis il y a pu avoir un sentiment d'invisibilité si vous voulez, aussi, parce que pour une religion aussi minoritaire que le protestantisme, être invisible c'est dramatique !¹¹

En revanche, les responsables musulmans et catholiques rencontrés font preuve d'un certain détachement qui s'explique par des raisons idéologiques et des contraintes objectives radicalement différentes. Du côté des musulmans, c'est à partir des années 1980 que les activités culturelles et cultuelles se structurent sous l'impulsion d'étudiants maghrébins soucieux « d'inscrire leur pratique religieuse et leur réflexion doctrinale dans le contexte social français » et « de bâtir des relations suivies avec les pouvoirs publics » (Geisser et *alii.*, 2017 : 139-141)¹². Pour autant, les responsables de la Fédération des Musulmans de Gironde (FMG) ne peuvent pas ignorer, comme le rappelle Claude Dargent (2011), que la population musulmane « fait preuve d'une orientation politique spécifique, très ancrée à gauche »¹³. Dans ce contexte, la présence d'un membre de la Fédération sur la liste d'Alain Juppé aurait des effets contre-productifs évidents compte tenu de la spécificité du vote musulman et donnerait l'image d'une élite musulmane coupée de la base qu'elle est pourtant censée représenter et défendre auprès des autorités publiques et politiques. Dans la mesure où les musulmans sont présumés ne pas voter, dans leur très grande majorité, pour cette liste municipale, accepter cette pratique locale pourrait être interprété essentiellement en termes de tentatives de captation de voix ou d'instrumentalisation politique. Autrement dit, plus les dirigeants de la FMG essaieraient de répondre aux attentes des pouvoirs politiques locaux et plus le risque serait grand que cette fédération perde en représentativité et donc en légitimité y compris

¹¹ Entretien du 17 juillet 2014.

¹² Bordeaux est régulièrement vanté comme un exemple de relations apaisées entre les différentes communautés religieuses et les pouvoirs publics (Geisser *et alii.*, 2017). Mais ce modèle bordelais, mobilisé à l'appui des ambitions nationales d'Alain Juppé, ne doit pas faire oublier qu'au niveau local le paysage religieux est plus complexe et moins consensuel qu'il n'y paraît. La vitalité de l'association des musulmans du Grand-Parc, non membre de la Fédération des Musulmans de Gironde, et soutenue par la maire adjointe du quartier, en est un exemple (*Sud-Ouest*, décembre 2017).

¹³ Bien que l'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou, ait précisé qu'il ne croyait pas en ce « vote communautaire », précisant que « les musulmans votent à droite et à gauche, et d'abord en fonction de leur statut social, de leur emploi » (*L'Express*, 18 avril 2017), le très fort ancrage à gauche des citoyens musulmans est confirmé lors des élections présidentielles de 2017 ; ces derniers ont en effet voté à 37 % pour la France Insoumise (contre 19,6 % au niveau national) et à 17 % pour le PS (contre 6,3 % au niveau national) lors du premier tour (Source : *Libération*, 25 avril 2017).

auprès des autorités politiques. Charafeddine Mouslim, secrétaire général de la FMG, précise que : « c'est nous qui ne voulons pas intégrer l'équipe municipale, ce n'est pas une priorité, franchement, si on a ce qu'on veut sans être dans l'équipe municipale... »¹⁴. Un membre du cabinet d'Alain Juppé propose une lecture plus nuancée de cette non-intégration en rappelant qu'un membre de la communauté musulmane politiquement engagé à droite n'a pas eu l'aval des dirigeants de la Fédération :

En fait, il y a effectivement dans l'organisation des relations avec la mairie... Certains au sein de la communauté musulmane de Gironde, qui donc [sont] très politiques, voulaient effectivement être sur la liste pour incarner un peu cette orientation [l'islam], donc des jeunes dont Monsieur M. etc. Mais on a bien vu qu'il n'y avait pas la caution, je dirais, forte, de la fédération et de Tareq Oubrou et de [Charafeddine] Mouslim pour cette orientation-là. Parce qu'effectivement comme ils l'ont dit, quand ils veulent voir le maire, ils voient le maire ! et ils dînent avec le maire, ils voient le maire en audience [...] donc pour eux ils n'ont pas besoin d'avoir un élu qui représente... En revanche, ils apprécieraient, je pense, que si effectivement il y a des gens de confession musulmane qui veulent incarner ça, qu'ils soient consultés, mais ça c'est valable pour tout le monde ! Même le grand rabbin Maman, à une réunion *tupperware* avec le maire, a dit « Monsieur le maire, pour la liste, là il va falloir qu'on soit d'accord, mais jusqu'à Paris, ça peut aller jusqu'au national ! » [c'est-à-dire nécessiter l'accord du grand rabbin de France et du consistoire central] (rires)¹⁵.

Du côté catholique, les conseillers municipaux catholiques pratiquants sont nombreux¹⁶. Les nombreuses relations personnelles et institutionnelles entre la municipalité et le milieu catholique bordelais ne justifient pas la présence au sein du conseil d'un interlocuteur spécifique chargé de faire le lien avec l'Église catholique. Le maire entretient des relations directes avec le cardinal ; et le vicaire général, Jean Rouet, est chargé des relations avec l'administration municipale. Interrogé sur la présence de catholiques au conseil municipal bordelais, Jean Rouet mentionne d'emblée trois personnalités catholiques importantes, parmi lesquelles Véronique Fayet qui fut adjointe au maire de 1995 à 2014, successivement en charge de l'action sociale, de la politique de la ville puis de la santé. Jean Rouet laisse entendre que cette présence d'élus catholiques permettrait de compenser en partie le militantisme laïque – c'est-à-dire anticatholique – de certains fonctionnaires municipaux. Dans le même temps, le vicaire général refuse de donner à cette présence d'élus catholiques au conseil municipal une dimension politique :

¹⁴ Entretien du 19 juin 2014.

¹⁵ Entretien du 22 juillet 2014, mairie de Bordeaux.

¹⁶ À partir de la lecture des articles de presse et des entretiens, on peut estimer que six adjoints au maire sont des catholiques pratiquants ou revendiquent une origine catholique. Il convient d'y ajouter Édouard du Parc, conseiller municipal délégué, qui a joué un rôle important dans l'organisation des « Manifs pour tous » à Bordeaux.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

- *Moi : Est-ce qu'il y a aussi des discussions [des demandes de la municipalité en période électorale au moment de la composition de la liste municipale] pour dire « on aimerait bien quelqu'un de chez vous » ?*

- Non on ne joue pas à ce jeu-là, en tout cas, enfin moi, non.

- *Ça se fait comme ça...*

- Oui voilà, ce sont des gens qui par leurs itinéraires personnels... Le cas de Véronique Fayet que je connais extrêmement bien est typique de ça : elle a commencé par s'engager dans ATD Quart Monde [...] : c'est un prêtre qui l'a fondée mais c'est une institution libre [indépendante] de l'Église catholique, même s'il y a beaucoup de catholiques qui y sont. Et c'est cet engagement-là qui lui a fait prendre conscience de la dimension politique de son engagement et elle a été sollicitée par la personne qui s'occupait des questions sociales à la mairie du temps de Chaban [Simone Noailles], et elle est rentrée comme ça dans l'équipe de Chaban, et après dans l'équipe de Juppé, et elle a fait 25 ans [au conseil municipal].

- *Après c'est quand même un plus pour l'Église catholique d'avoir des personnes comme ça à la mairie ou pas ? ça permet de faire avancer certains dossiers...*

- ... Non, moi je n'ai jamais contacté Véronique pour faire avancer des dossiers, on est des amis en plus, on a une relation autre que...

- *Tout à l'heure vous disiez que certains faisaient avancer leurs propres dossiers...*

- En tous les cas pour ma part, pour ma déontologie personnelle, je trouve que ce n'est pas... ça ne sert à rien...¹⁷.

Cette présence d'élus catholiques au conseil municipal, le plus souvent en charge de l'action sociale et de la santé, traduit moins, du point de vue de l'Église, une stratégie politique qu'un recrutement de compétences individuelles intrinsèquement liées à la vitalité du catholicisme social à Bordeaux. Ces carrières politiques sont ainsi présentées par l'institution catholique comme des engagements personnels – ces élus catholiques n'engagent pas et ne représentent pas l'Église – qui s'enracinent néanmoins dans des engagements religieux antérieurs donnant sens et cohérence à leur militantisme social et politique. Le caractère individuel de ces engagements politiques est renforcé par le fait que nombre des femmes catholiques conseillères municipales en charge de l'action sociale ou de la santé ne sont pas adhérentes de l'UMP et n'ont pas toujours suivi les consignes de vote du parti du maire. En faisant preuve d'une indépendance ou d'une prise de distance vis-à-vis des instances dirigeantes de l'UMP, elles mettent en avant un engagement local potentiellement dépolitisé. C'est notamment le cas de Véronique Fayet, à l'époque adjointe aux affaires sociales et membre du parti centriste le Modem, qui lors de l'élection présidentielle de 2012 n'excluait pas de voter pour François

¹⁷ Entretien du 4 juillet 2014.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

Hollande au second tour¹⁸. Ce positionnement est comparable à celui des militants centristes de l'UDF, qui sont très majoritairement des catholiques pratiquants, étudiés par Julien Fretel (2004). Ce dernier montre comment la socialisation familiale et religieuse inculque à la fois une forte propension à s'engager dans les activités bénévoles et l'action sociale – qui pourrait déboucher à plus long terme sur un engagement politique – et une réticence très forte vis-à-vis des partis politiques suspectés de restreindre la liberté de conscience de leurs membres. Ces tensions sont en partie surmontées par une insistance sur le caractère peu institutionnalisé de l'UDF, et par un travail permanent de mise à distance des jeux partisans et des positionnements idéologiques (Fretel, 2004). Et parce que ces femmes catholiques du conseil municipal de Bordeaux ne sont pas « encartées », elles sont censées représenter « la société civile » dans un contexte de crise de la représentation politique, comme l'ont montré différents travaux relatifs à « l'entrée » des femmes en politique suite au vote de loi sur la parité en 1999 (Achin et Paoletti, 2002 ; Guionnet, 2002). En outre, comme ces conseillères municipales sont des femmes, donc des laïcs au sein de l'Église, les interlocuteurs ou électeurs bordelais n'ont pas d'emblée à l'esprit l'idée qu'elles puissent incarner une quelconque autorité religieuse reconnue ou représenter la hiérarchie catholique auprès des pouvoirs municipaux.

Comment les candidats choisis par le maire pour figurer sur la liste municipale, interprètent-ils les raisons de leur succès ? Ces personnes savent-elles dès le départ que leur appartenance religieuse a joué un rôle important dans leur sélection ? Se sentent-elles investies d'une mission particulière, celle de représenter ou de défendre leur « communauté » religieuse ? La diversité des cas de figure confirme le caractère non officiel et les non-dits qui entourent cette pratique locale : si certains savent dès le départ qu'ils sont choisis pour représenter leur communauté religieuse sur la liste municipale, d'autres le découvrent tardivement et l'assument pleinement. La comparaison avec le parti socialiste permettra enfin de constater que, comme avec la « diversité », le PS est mal à l'aise avec une lecture de la société française qui serait composée de différentes communautés, en l'occurrence religieuses.

Le premier cas de figure est celui d'un ou d'une candidate qui sait dès le départ être choisi(e) en tant que membre protestant ou juif de la liste municipale. C'est le cas de [Solange] B., conseillère municipale de 1977 à 1983, qui a été longtemps membre du conseil presbytéral de l'Église réformée de Bordeaux :

-Au moment où vous êtes « recrutée », c'est le mot que vous avez utilisé, vous êtes identifiée comment ?

-Comme femme et comme protestante ! ah oui ! c'était très clair, dans le discours de Chaban c'était très clair ! ...vous savez qu'il procédait dans ces campagnes municipales, il les faisait

¹⁸ *Ibidem.*

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

beaucoup par des réunions chez les particuliers. Et donc c'était dans une réunion qui avait pour objectif de parler au monde protestant, et dans laquelle mon mari et moi nous avons été invités. Et c'était très clairement à ce titre-là qu'il m'a prise dans un coin, si j'ose dire, en me disant « est-ce qu'éventuellement... » et voilà. Bon après il y a eu un coup de téléphone du cabinet du maire disant « voilà est-ce que vous acceptez de figurer sur la liste ». Donc c'était clair, c'était clair et ce qu'on peut dire aussi c'est qu'il y avait aussi dans la liste, et bien avant moi, des protestants qui étaient identifiés comme tels : Daniel [Georges] Lawton, l'adjoint aux sports [...] était là au titre, non seulement en raison de ses compétences et de ses centres d'intérêt pour le sport à Bordeaux, mais il était là aussi comme représentant ou plutôt comme *contact*, je ne sais pas si on peut dire comme représentant, comme contact avec la communauté protestante, ça c'est clair. Et ça c'était le « système Chaban » très clairement comme il y avait des juifs ou des gens qui étaient des *antennes* pour le catholicisme, ça c'était net ¹⁹.

En revanche Annabelle B., membre elle aussi de l'Église réformée, a découvert tardivement l'importance de son appartenance religieuse comme critère de « recrutement » sur la liste municipale :

Je me suis toujours demandé en 2008 quand il [Alain Juppé] a fait appel à moi, je ne suis pas du tout encartée, ni politique, je ne suis que prof de tennis, voilà, mais je suis allée sur des diversités d'actions dans mon job qui l'a interpellée [...]. Donc en fait je sais que je l'ai interpellé là et qu'il m'a demandé de venir rejoindre l'équipe et après je me suis toujours demandé « mais est-ce qu'il m'a choisie comme protestante ? » mais quand il est passé en 2008 j'ai vu que dans mes présentations, c'était signifié mais il [ne] me l'a jamais dit, voilà il ne me l'a jamais dit ! ²⁰.

Annabelle B. pensait avoir été choisie pour ses compétences professionnelles plutôt que pour son affiliation au protestantisme réformé bordelais. Néanmoins le fait qu'elle ait au préalable exercé en tant que professeure de tennis à la villa Primrose, un club de sport réputé de Bordeaux créé en 1897 par le père de Daniel-Georges Lawton aurait sans doute pu l'inciter à s'interroger sur les différents critères de son « recrutement ».

Au-delà du cas de Bordeaux, Martina Avanza note que « l'UMP semble (...) plus encline que la gauche à penser le monde social en termes communautaires » (Avanza, 2010 : 751). Le parti socialiste se montre de fait beaucoup plus réticent *a fortiori* vis-à-vis des communautés religieuses dans la mesure où une compréhension de la laïcité comme principe de privatisation du religieux prédomine au sein du PS. Pour autant, les leaders socialistes peuvent s'inspirer de pratiques, mises en œuvre pour la constitution de listes concurrentes, qui

¹⁹ Entretien du 17 juillet 2014.

²⁰ *Ibid.*

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

semblent avoir fait leurs preuves. Ces pratiques qui ne sont pas assumées peuvent mettre les personnes concernées dans des situations particulièrement inconfortables. Au début des années 2000, lors des élections municipales et cantonales, Sylvie N. pensait que sa présence sur la liste socialiste menée par Gilles Savary était une reconnaissance de son engagement politique au sein du parti socialiste et répondait à une exigence de parité :

Moi j'étais la responsable des femmes socialistes de Gironde et je pensais que c'était aussi à ce titre-là puisque les femmes arrivaient un peu plus en nombre sur les listes municipales et je pensais sincèrement que c'était par rapport à ce titre-là et à ce que je faisais au sein de mon parti que j'avais été recrutée, pour moi c'était la raison première : mon militantisme socialiste, mes prises de position et voilà et bien évidemment le fait d'être une femme et j'étais persuadée que c'était ça [...].

- Et à quel moment vous vous êtes rendu compte que...

- Sur mes affiches de campagne des cantonales, sur les panneaux d'affichage j'ai eu des étoiles de David et j'ai eu des petits mots assez... [...] Et c'est là que j'ai réalisé qu'il y avait cet élément qui était peut-être à prendre en compte et que j'avais minoré. Et quand il y a eu des réunions publiques, [le candidat en tête de liste] m'a présentée, après cette affaire, comme étant fille de commerçants et là je me suis dit « tiens, il y a quelque chose qui ne va pas », parce qu'il savait très bien, je pensais qu'il savait que j'étais fille de fonctionnaires de l'éducation nationale et de la poste, mais comme je devais représenter une communauté, eh bien forcément j'étais « fille de commerçants »... ça a été très difficile pour moi, très douloureux [...]. Je pense c'est plus clair, à droite c'est beaucoup plus clair ²¹.

Les représentants de la « diversité religieuse » entre élection et assignation

La pratique héritée du « système Chaban » n'étant pas dépourvue d'arrière-pensées électoralistes, il apparaît utile de distinguer le temps de l'élection de celui de l'exercice du mandat. La constitution d'une liste municipale représentant la « diversité » de l'électorat répondant moins à un impératif d'égalité que d'efficacité, cette pratique peut entraîner chez les candidats censés représenter une communauté des gênes ou des hésitations qui traduisent, une fois élus, la difficulté de l'exercice. Analysant les modalités selon lesquelles les partis politiques ont mobilisé la catégorie de la « diversité » et mis en avant des élus de la « diversité », Martina Avanza souligne que les partis politiques et les candidats n'utilisent pas – au moment de la campagne électorale – le même registre de légitimation : « l'UMP parle donc ouvertement aux « communautés » – mais ne charge pas forcément un candidat issu de ces mêmes « communautés » de le faire [...]. Ils représentent d'avantage des médiateurs entre leur groupe d'appartenance et les élus » ; le parti socialiste valorise pour sa part « des « divers » tenant des propos les plus républicains possible » (Avanza, 2010 : 751-752).

²¹ Entretien du 8 août 2014.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », **Archives de sciences sociales des religions** n° 185, p. 147-167.

Etudiant l'expérience des discriminations dans le monde politique, les sociologues Dubet, Cousin, Macé et Rui soulignent la tension entre universalisme républicain et représentations d'intérêts communautaires que doivent gérer ces candidats en affichant une présentation de soi paradoxale : « D'un côté, ils doivent aspirer à représenter l'universel et l'intérêt général, ce qu'ils souhaitent particulièrement afin d'échapper au jeu des assignations et des stigmatisations. D'un autre côté, ils sont mobilisés ou acceptés par les partis pour représenter et pour incarner des électors spécifiques dont l'existence est cependant déniée au nom du refus du communautarisme puisque la société française ne saurait être une juxtaposition de communautés » (Dubet et *alii.*, 2013 : 254).

Pour les élus municipaux bordelais, il existe plusieurs manières de refuser ou de contourner cette assignation religieuse. Ils se présentent moins comme les « représentants » d'une communauté religieuse que comme des « faiseurs de pont », entre la communauté et la municipalité, des « médiateurs » ou des « antennes » capables d'intervenir en cas de dysfonctionnement politico-administratif (plutôt qu'en faisant un lobbying actif). Ils insistent sur le respect de la laïcité dont témoigne la « communauté » à laquelle ils appartiennent. Ils mettent en avant une démarche de militantisme engagé dans la cité plutôt que dans un parti politique, au service de leur communauté et par extension au service de la ville. À la différence des élus de « la diversité » étudiés par Avanza qui ont des délégations liées à leur statut de minoritaires ou de personnes issues de l'immigration, ces élus bordelais ne sont pas (à deux exceptions près) officiellement en charge de questions religieuses.

Le risque d'assignation religieuse diffère selon la communauté religieuse d'appartenance (les élus catholiques sont moins suspectés que les autres de représenter une communauté religieuse particulière) et selon le mode d'affichage (officiel ou non) de leur affiliation religieuse sur la liste municipale. Pour les élus catholiques rencontrés, c'est la dimension individuelle et non institutionnelle de l'appartenance religieuse qui est mise en avant. Cette interprétation, semblable à celle développée par la hiérarchie catholique, permet de concilier au mieux engagements religieux et politique, y compris dans le cas particulier où l'élue municipale a une délégation en lien avec les questions religieuses. Florence T. s'est néanmoins interrogée sur la manière d'articuler son engagement religieux et la neutralité requise dans le cadre de ses fonctions lorsqu'elle était adjointe au maire en charge du dialogue interreligieux et citoyen :

Non mais franchement...moi je suis catholique, je ne le cache pas et un jour c'était une rencontre extrêmement intéressante, j'avais rencontré Monseigneur Tauran²² qui était auprès du pape, il venait faire une conférence à Bordeaux, il avait invité le maire donc forcément il y avait

²² Monseigneur Tauran (1943-2018), originaire de Bordeaux, a été président du conseil pontifical pour le dialogue interreligieux de 2007 à 2018.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

quelqu'un de la mairie qui y allait et j'y suis allée. Et lui il était chargé auprès du pape d'ouvrir des lieux de culte, c'est le ministre des affaires étrangères en fait à l'époque et donc il fait sa conférence qui était passionnante. Et puis après, je suis allée le voir, je lui ai dit « Écoutez, je suis ennuyée, moi je m'occupe des cultes et je suis catholique pratiquante, loi 1905, quelle doit être ma position ? » : « Eh bien la plus ouverte possible madame... mais surtout n'oubliez jamais ce que vous êtes » [...]. Mais je pense que ce n'est pas inutile d'avoir une culture religieuse en fait [...]. À mon avis il faut avoir de l'empathie et de la bienveillance, je crois, sur ces sujets-là et être ouvert et tolérant et respectueux. Et moi je crois que le fait d'avoir eu cette éducation religieuse m'aide en fait dans ce dialogue, et puis je m'y sens à l'aise, voilà ²³.

L'affichage explicite ou non de l'appartenance religieuse sur la liste municipale a également des incidences sur les conditions dans lesquelles ces élus vont exercer leur mandat. Annabelle B. ne pensait pas que son affiliation au protestantisme avait joué un rôle dans son « recrutement » et nombre de personnes rencontrées ne savent d'ailleurs pas qu'elle est protestante – à l'exception notable des membres de l'Église réformée. Annabelle B. explique comment la division du travail au sein du conseil municipal s'est mise en place. Elle ne s'offusque pas outre mesure de cette étiquette officieuse et assume par la suite pleinement son rôle informel d'élue protestante. Dans un contexte de restriction budgétaire, elle a compris que c'était à elle de défendre, en conseil municipal, les dossiers relatifs aux institutions protestantes qui sont, à Bordeaux, très présentes dans l'action sanitaire et sociale (diaconie, foyer fraternel et maison de retraite) :

Il [Alain Juppé] me voyait réagir ou défendre la maison de retraite protestante parce qu'elle va déménager, il me demandait de regarder les plans, je sentais que de temps en temps il s'adressait droit vers moi ou pour défendre un dossier sur des subventions au foyer fraternel, mais ça n'a jamais été dit clairement, mais je sais que quand il avait besoin d'une réponse il allait vers moi et en conseil municipal quand on attaque sur des institutions protestantes, c'est moi qui réponds et je sais qu'il faut que je réponde donc j'ai su trouver ma place, peut-être parce que j'ai un esprit protestant qui fait que je réagis sur cette dimension-là donc du coup ma place s'est faite naturellement, mais le maire n'a pas dit « Annabelle B. tu es la protestante de l'équipe municipale »²⁴.

En revanche le risque d'assignation religieuse demeure particulièrement fort pour les élus (non-catholiques) qui sont explicitement connus pour leur engagement au sein d'une communauté religieuse. C'est le cas d'Érick Aouizérate qui est présenté officiellement – il est le seul – sur la liste municipale menée par Alain Juppé en 2014 en tant que « président du consistoire » de Bordeaux. Ce dernier insiste sur le respect de la laïcité et le statut de laïc des membres du consistoire élus pour trois ans : « qu'un pasteur ou qu'un rabbin ne puisse pas

²³ Entretien 23 juillet 2014.

²⁴ Entretien du 17 juillet 2014.

(s'engager) politiquement, d'accord, mais qu'un des membres du conseil d'administration... nous, nous sommes tous laïcs... »²⁵. Érick Aouizérate reconnaît néanmoins qu'il a du mal à se défaire de cette étiquette de « représentant de la communauté juive », comme lors de l'inauguration de la crèche Osiris :

Alors le journaliste ne comprenait pas qu'est-ce que je faisais au milieu : c'est toujours le problème d'avoir, une fois qu'on vous met un tampon ou une étiquette [...] moi je ne peux plus aller quelque part, il suffit que j'organise un concert même si c'est Johnny Hallyday on va penser que Johnny est juif quoi... (rires) alors que non ! Alors que non ! Quand le journaliste est venu faire son truc, il m'a dit : « alors c'est la crèche pour la communauté ? », j'ai dit « non, ça n'a rien à voir », ce n'est pas le consistoire qui fait, c'est des fonds, des fonds mairie, CAF [Caisse Allocations Familiales] etc, des fonds publics donc c'est ouvert à tous ; on a juste une petite connotation avec de la nourriture sans porc et donc ça plait très bien et aux musulmans et aux juifs et les catholiques ont l'air de bien aimer ça aussi ²⁶.

Bien que la présence du président du consistoire au conseil municipal soit considérée comme une « tradition bordelaise », cette pratique ne va donc pas forcément de soi, pour le candidat comme pour la communauté religieuse pourtant habitués à l'exercice, et suscite parfois frustrations et découragements. C'est notamment le cas de la mise en place d'une commission municipale chargée d'étudier les spoliations des biens juifs qui, à Bordeaux, n'a pas donné lieu à des restitutions. Un membre du consistoire concède : « La seule question que j'ai posée un jour à X., puisqu'il a siégé [dans cette commission], [c'est] est-ce qu'il y a quelque chose, est-ce qu'il y a des familles [concernées] ? Il a dit du style "rien à signaler", c'était ça "rien à signaler"... »²⁷.

Ce positionnement conciliant, pour ne pas dire résigné, au sein de la commission peut aussi s'expliquer par la volonté de ne pas se poser en victimes et de participer pleinement à la politique municipale de cohésion et d'harmonie sociales qui caractériserait Bordeaux. La mise en avant d'une relative bonne entente entre les différentes communautés religieuses n'est cependant pas interprétée de la même manière selon les interlocuteurs. Les membres du consistoire – et plus largement de la communauté juive – sont les seuls à avoir une conscience aigüe de l'antisémitisme auquel ils sont confrontés – récemment l'attentat de l'école juive à Toulouse, en mars 2012, a profondément marqué la communauté juive bordelaise²⁸ – et des conséquences pratiques que cette situation entraîne, qu'il s'agisse des dispositifs imposants de

²⁵ Entretien du 16 juillet 2014.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Entretien du 8 août 2014.

²⁸ Jonathan Sandler, assassiné au cours de cet attentat avec deux de ses enfants, était enseignant à l'école juive Ozar Hatorah de Toulouse et originaire de Bordeaux où il venait une fois par semaine donner des cours.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

sécurité autour de la synagogue ou des départs en nombre vers Israël²⁹. Les autres élus municipaux ne semblent pas avoir pris la mesure de cet antisémitisme lorsqu'ils mettent régulièrement en avant la bonne entente bordelaise. Ils interprètent davantage l'antisémitisme actuel comme un phénomène ponctuel intrinsèquement lié à l'actualité internationale, qui serait de surcroît le fait d'une partie spécifique de la population bordelaise (des jeunes hommes, de culture musulmane et peu éduqués). Un échange entre Florence T. et Érick Aouizérate permet de prendre la mesure de ces divergences d'interprétation :

Florence T. : ...Je veux dire à Bordeaux il n'y a pas de problèmes, il n'y en a pas. Franchement... des agressions pour cause de religion il n'y en a pas.

Érick Aouizérate : pourvu que ça dure, pourvu que ça dure...

A B : oui mais aussi parce que le travail de terrain est excellent, aussi ce que vous faites chacun...

E A : et en nous croisant régulièrement... ce dialogue permanent...voilà on...Il faut juste arriver à contrôler les troupes voilà c'est tout

F T : Et je crois que Tareq Oubrou [recteur de la mosquée de Bordeaux] les contrôle bien aussi...

E A : j'espère que ça va bien se passer...parce que je peux te dire qu'il y a beaucoup de gens qui sont très inquiets...

F T : On est très inquiets de ce qui se passe en Israël.

E A : Non, très inquiets de ce qui se passe en France surtout...

F T : Mais je crois qu'on a pas mal de chance à Bordeaux, bon la chance ne vient pas par hasard, il y a un maillage de territoire avec les centres d'animation et les maisons de quartier...³⁰

Conclusion

Les missions assignées à cette pratique héritée du « système Chaban » restent relativement floues. À un premier niveau, la représentation de la diversité religieuse sur la liste municipale est le résultat d'une volonté d'enracinement local d'un homme politique « parachuté » à Bordeaux grâce à la constitution de réseaux relationnels denses avec les milieux patronaux et religieux (particulièrement catholiques). Dans le cas de Jacques Chaban-Delmas, mais aussi d'Alain Juppé, cet enracinement local peut être considéré, avec le recul, comme une réussite puisque ces deux hommes politiques sont systématiquement réélus – dans une ville qui, de surcroît, vote traditionnellement à gauche lors des élections nationales³¹. Cette pratique visait aussi, à l'époque de Chaban-Delmas, à une plus grande représentation ou participation des

²⁹ Gérard Nahon estime à 6 000 personnes la communauté juive de Bordeaux en 2003 (Nahon, 2003 : 319). En 2014, le rabbin de Bordeaux Emmanuel Valency estime à 3 000 le nombre de fidèles (*Sud-Ouest*, 11 février 2014). Le départ des juifs français en Israël a récemment pris de l'ampleur (*Le Monde*, 11 janvier 2015).

³⁰ Entretien du 23 juillet 2014.

³¹ Lors des élections présidentielles en 2007, Ségolène Royal a obtenu à Bordeaux 52,44 % des voix face à Nicolas Sarkozy ; en 2012, François Hollande a obtenu 57 % des voix (contre 51,6 % au niveau national) ; en 2017, Emmanuel Macron a obtenu 85,92 % (contre 66,1 % au niveau national).

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

élites locales et des corps intermédiaires – et parmi eux les acteurs religieux – à la campagne électorale et sans doute plus largement à la gouvernance municipale.

À partir des années 2000, cette pratique, mise en sommeil lors du premier mandat d'Alain Juppé, prend un nouveau sens dans le contexte d'émergence du paradigme de la « diversité » en politique. Elle désigne, d'une part, un procédé qui permet, en périodes électorales, une représentativité optimale d'une liste municipale « diverse » à l'image de la population bordelaise. Elle répond également à un autre objectif, celui de lutter contre les discriminations auxquelles sont confrontés certains Bordelais, particulièrement les musulmans qui ne faisaient pas partie intégrante du « système Chaban ». La confusion des catégories « culturelles » et religieuses – « l'immigré était Arabe ou Kabyle il devient *musulman* » note Nancy Green (2002 : 138) – permet de remobiliser le registre religieux pour évoquer aussi des différences culturelles sources de discriminations contre lesquelles il convient de lutter. Mais cette stratégie municipale suscite chez les acteurs religieux non catholiques des difficultés liées à la tension entre l'universalisme de la représentation politique et les intérêts particuliers qu'ils sont censés représenter (Dubet et *alii.*, 2013 : 254-255). Du côté de la communauté juive, la présence du président du consistoire au conseil municipal soulève pour l'élu concerné et les membres du consistoire un ensemble de difficultés pratiques. Les dirigeants de la FMG, pourtant en quête de reconnaissance, refusent pour leur part d'intégrer la liste municipale d'Alain Juppé. Dans le premier cas le président du consistoire est soupçonné de ne représenter que les intérêts de « sa communauté ». Dans le second cas les dirigeants de la FMG perdraient en représentativité s'ils acceptaient la présence sur la liste municipale d'un dirigeant de la FMG, l'écart entre l'orientation politique majoritaire des musulmans et celle de la liste menée par Alain Juppé étant trop important ; ce déficit de représentativité entraînerait de surcroît une perte de légitimité de la FMG qui n'est pas la seule instance représentant les musulmans de Bordeaux et qui est régulièrement critiquée pour ce déficit de représentativité. Ces deux exemples montrent la profonde ambivalence de cette stratégie politique qui en faisant appel à des « divers » ou des « minorités » pour résoudre la crise démocratique de la représentation a pour effet d'accroître chez ces derniers leur incapacité à être des représentants à part entière (c'est-à-dire de l'ensemble de la population bordelaise) ou à être représentés³².

Au-delà des divergences de pratiques entre les mandatures de Jacques Chaban-Delmas et d'Alain Juppé, une continuité apparaît : les acteurs religieux – et avec eux les différentes religions – ne sont pas tous logés à la même enseigne. Tous ne deviennent pas des interlocuteurs privilégiés de la mairie. Comme le souligne un membre du cabinet du maire :

³² Pour une analyse approfondie de cette ambivalence : Avanza, 2010.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

C'est ça [le "système Chaban"], il y a toujours eu quelqu'un qui doit faire le lien avec le protestantisme, il y a toujours eu quelqu'un qui doit faire le lien avec le judaïsme, avec...sauf que...si vous appliquez tout ça, toutes les religions n'ont pas le même traitement politique »³³.

Bibliographie

- ACHIN Catherine et PAOLETTI Marion, 2002, « Le "salto" du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol.15, n°60, pp. 33-54.
- AGOSTINO Marc et PACTEAU DE LUZE Séverine, 2010, « Jacques Chaban-Delmas et les religions à Bordeaux », in Lachaise B. (dir.), *Chaban et Bordeaux*, Bordeaux, éditions confluentes, pp. 205-213.
- AVANZA Martina, 2010, « Qui représentent les élus de la "diversité" ? Croyances partisans et points de vue de "divers" », *Revue française de science politique*, 2010/4 vol.60, pp. 745-767.
- BAUBEROT Jean, 2015, *Les 7 laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- BAUBEROT Jean et MILOT Micheline, 2011, *Laïcités sans frontières*, Paris, Seuil.
- BERGEAUD-BLACKLER Florence, 2000, « La mosquée oubliée. La gestion coloniale de l'Islam à Bordeaux », *Hommes & Migrations*, pp. 29-43.
- BERENI Laure et JAUNAIT Alexandre, 2009, « Usages de la diversité », *Raisons politiques*, 2009/3, n°35, pp. 5-9.
- BIRNBAUM Pierre, 1988, *Un mythe politique : « la République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France*, Paris, Fayard.
- DARGENT Claude, 2011, « Le vote des musulmans », Paris, CEVIPOF.
- DUBET François, COUSIN Olivier, MACE Éric et RUI Sandrine, 2013, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Seuil.
- FRETEL Julien, 2004, « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'une *illusio* paradoxale et du passage à l'acte chez les "militants" de l'UDF », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°155, pp. 77-89.
- GREEN Nancy, « Religion et ethnicité, de la comparaison spatiale et temporelle », *Annales Histoire Sciences Sociales*, 57(1), Paris, 2002, pp. 127-144.
- GEISSER Vincent, MARONGIU-PERRIA Omero et SMAIL Kahina, 2017, *Musulmans de France. La grande épreuve face au terrorisme*, Paris, éditions de l'atelier.
- GUIONNET Christine, 2002, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix* vol.15, n°60, pp. 113-146.
- HOFFMANN-MARTINOT VINCENT, 2002 « la double confirmation d'Alain Juppé » in Dolez B. et Laurent A. (dir.), *Le vote des villes Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Paris, Presses de Sciences Po. pp.139-153.
- LAGROYE Jacques, 1973, *Société et politique. Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, série vie locale.
- NAHON Gérard, 2003, *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat.
- RUI Sandrine, 2014 « Qui gouverne ? » in Victoire E. (collectif), *Sociologie de Bordeaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, pp. 69-90.
- PACTEAU DE LUZE Séverine, 1999, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat.
- SAINSAULIEU Ivan, 2010, « Entre histoire et historicisme : esquisse d'une typologie de la communauté en France », in Ivan SAINSAULIEU, Monika SALZBRUNN, Laurent AMIOTTE-

³³ Entretien du 22 juillet 2014.

Gwendoline Malogne Fer 2019. « La laïcité en pratique. L'exemple de la diversité religieuse sur les listes municipales à Bordeaux », *Archives de sciences sociales des religions* n° 185, p. 147-167.

SUCHET (dir.), *Faire Communauté en Société. Dynamiques des appartenances collectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 23-36.

SIMON Patrick et ESCAFRE-DUBLET Angéline, 2009, « Représenter la diversité en politique : une reformulation de la dialectique de la différence et de l'égalité par la doxa républicaine », *Raisons politiques*, 2009/3, n°35, pp. 121-141.

Résumé :

Cet article analyse les pratiques ordinaires de la laïcité à Bordeaux et les relations qui s'établissent entre autorités politiques et autorités religieuses lors d'un moment important de la vie démocratique locale : les élections municipales. La représentation – implicite ou explicite – des différentes « sensibilités » religieuses sur les listes municipales est une pratique locale élaborée entre 1947-1995 par le maire Jacques Chaban-Delmas, réappropriée et réinterprétée par Alain Juppé (maire depuis 1995) au cours de son second mandat. Cette pratique fait l'objet de réinvestissements différents selon les communautés religieuses et les candidats qui, une fois élus, peuvent être confrontés à des risques d'assignation religieuse. Cette étude permet ainsi de mieux comprendre comment les institutions et les individus conjuguent les principes de la laïcité et les différents registres de légitimité dans un contexte historique particulier, à l'intersection entre logiques partisanes, politiques municipales et expériences personnelles.

Mots clés : laïcité, Bordeaux, « diversité » religieuse, élections municipales.

Abstrat :

This article examines the ordinary practice of *laïcité* in Bordeaux and the relationships established between political authorities and religious actors at an important time of local democracy: the municipal elections. The implicit or explicit representation of religious “sensibilities” on the lists of candidates is a local habit initiated by the previous mayor Jacques Chaban-Delmas (1947-1995), re-appropriated and reshaped by Alain Juppé during his second mandate. Religious communities and candidates differ in their understandings and strategies, notably because elected candidates may face the effects of an assigned religious identity. This study helps to understand how institutions and individuals combine the principles of *laïcité* with various registers of legitimacy, in a specific historical context and at the intersection of party-political logics, municipal policies and personal experiences.

Key words: laïcité, Bordeaux, religious “diversity”, municipal elections